

CONTRAT DE PRÊT ENTRE LA CAISSE DE DÉFENSE DE L'ACPPU ET

_____ *[nom du syndicat membre]*

La Caisse de défense de l'ACPPU accepte de prêter à _____ *[nom du syndicat membre]* la somme de _____ dollars (_____,00 \$). Ce montant sera reçu en tant que prêt de soutien de grève avec modalités de remboursement régies par l'article 7.2.2 des Règles et règlements de la Caisse de défense de l'ACPPU, comme suit :

Les versements effectués dans le cadre d'un prêt de soutien de grève sont normalement remboursés dans un délai d'un an au plus; aucun intérêt n'est exigé pendant les six premiers mois suivant la fin de la grève. Après six mois, des intérêts sont exigés, d'un montant équivalent au taux actuel payé sur les bons du Trésor du Gouvernement du Canada de 30 jours.

SIGNÉ ce ____ jour de _____ 2022.

Nom du syndicat _____
membre : _____

Par : *[signature]* _____

Nom : _____
Président/Présidente du syndicat
membre

Par : *[signature]* _____

Nom : _____
Trésorier/Trésorière du syndicat
membre

Nous avons l'autorité d'agir au nom du syndicat.

Sarah Godwin
Secrétaire de la Caisse de
défense